

# CGE FORMATIONS

## LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le décret du 22 septembre 2010 a introduit de nouveaux articles au code du travail concernant les opérations sur les installations électriques et les habilitations nécessaires pour les travailleurs.



# Article R4544-9 du Code du Travail

## Opérations sur les installations électriques

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

⚠ Cette disposition légale impose une restriction claire: seuls les travailleurs disposant d'une habilitation peuvent intervenir sur ou à proximité des installations électriques.



# Article R4544-10 - Première partie

## Délivrance de l'habilitation

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

- Document officiel délivré par l'employeur
- Précise les opérations autorisées
- Définit le périmètre d'intervention du travailleur



L'habilitation électrique est un document nominatif qui atteste des capacités d'un travailleur à effectuer certaines opérations électriques spécifiques.



# Article R4544-10 - Deuxième partie

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

1

## Formation théorique

Acquisition des connaissances sur les risques électriques et la réglementation applicable

2

## Formation pratique

Apprentissage des gestes et procédures de sécurité pour les interventions électriques

3

## Évaluation des compétences

Vérification par l'employeur de l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires



# Responsabilités de l'employeur



## Identifier les besoins

Déterminer les types d'opérations électriques à réaliser et les habilitations nécessaires

## Former les travailleurs

Organiser les formations théoriques et pratiques adaptées

## Délivrer l'habilitation

Formaliser l'autorisation d'effectuer des opérations électriques spécifiques

L'employeur est légalement responsable de s'assurer que ses travailleurs possèdent les compétences nécessaires avant de leur délivrer une habilitation électrique.



# La norme NF C 18-510

En application de ce décret, la norme NF C 18-510 de janvier 2012 constitue le texte de référence définissant les différentes fonctions entrant dans la chaîne de réalisation des opérations électriques et les habilitations associées.

## Rôle de la norme

La norme NF C 18-510 précise les modalités d'application du décret du 22 septembre 2010 et détaille:

- Les différents types d'habilitations électriques
- Les fonctions dans la chaîne d'opérations électriques
- Les procédures de sécurité à respecter
- Les équipements de protection nécessaires



Texte de référence pour toutes les interventions sur les installations électriques en France



# Types d'habilitations électriques

## Habilitations "B"

Pour les opérations d'ordre électrique en basse tension

- B0: Travaux d'ordre non électrique
- B1/B1V: Exécutant électricien
- B2/B2V: Chargé de travaux
- BR: Chargé d'intervention
- BC: Chargé de consignation

## Habilitations "H"

Pour les opérations d'ordre électrique en haute tension

- H0: Travaux d'ordre non électrique
- H1/H1V: Exécutant électricien
- H2/H2V: Chargé de travaux
- HC: Chargé de consignation

La norme NF C 18-510 définit précisément chaque type d'habilitation et les opérations autorisées pour chacune d'entre elles.



# Processus d'habilitation

## Analyse des besoins

Identification des opérations électriques à réaliser et des niveaux d'habilitation nécessaires

## Formation adaptée

Formation théorique et pratique conforme à la norme NF C 18-510

## Évaluation des acquis

Vérification des connaissances et compétences du travailleur

## Délivrance du titre

Remise du titre d'habilitation spécifiant les opérations autorisées

## Renouvellement

Recyclage et renouvellement périodique de l'habilitation



# Validité et renouvellement

## Durée de validité

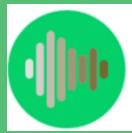
Selon la norme NF C 18-510, les habilitations électriques ont généralement une durée de validité de:

Type d'habilitation	Durée de validité
Opérations simples (B0, H0)	3 ans
Opérations complexes (B1, B2, BR, BC, H1, H2, HC)	3 ans
Opérations spéciales	1 à 3 ans selon le type

Un recyclage est nécessaire avant la fin de validité pour maintenir l'habilitation.



- i L'employeur doit tenir à jour un registre des habilitations délivrées et planifier les recyclages nécessaires.



# Informations administratives

Version 1 11 octobre 2024

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941240594 auprès du préfet de région D'ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

	Numéro d'enregistrement 11941240594
	Autorité d'enregistrement Préfet de région d'Ile de France
	Date de version 11 octobre 2024 (Version 1)

Version 2 mise à jour 27/07/2025 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941240594 auprès du préfet de...

